

**BIBLIOTHÈQUE
CANTONALE ET
UNIVERSITAIRE
BCU LAUSANNE**

**Comment
déposer
votre
thèse
de droit
à la BCU
Lausanne ?**



Comment déposer votre thèse de droit à la BCUL Lausanne ?

Au guichet de la BCUL site Internef

Apporter ou faire livrer 38 exemplaires de la thèse contenant l'imprimatur à la Bibliothèque cantonale et universitaire - Lausanne, site Internef, 1015 Lausanne-Dorigny

Au Service des thèses de la BCUL site Unithèque

Apporter ou envoyer, dès l'obtention de l'imprimatur, 3 copies papier du formulaire « Avis de dépôt de thèse » complétées et signées à la Bibliothèque cantonale et universitaire - Lausanne, site Unithèque, Service des thèses, 1015 Lausanne-Dorigny

En cas de publication sur Serval :

- Remettre 3 copies papier du « contrat de diffusion électronique » complétées et signées (signature du doctorant uniquement)
- Déposer le texte intégral via myUnil-publications (Procédure disponible sur le site internet SERVAL, rubrique « déposer-déposer une thèse ») comprenant :
 - l'imprimatur
 - la page de copyright pour document électroniqueou transmettre un CD-ROM avec la version PDF au moment du dépôt

Pour toute demande de renseignements

Vous pouvez vous référer au **Service questions/réponses**, rubrique par sujet « Thèse » sur le site Internet de la BCUL ou vous adresser à **theses@bcu.unil.ch**, tél. 021 692 48 25.

Les formulaires « Avis de dépôt de thèse » et « Contrat de diffusion électronique » sont disponibles à l'adresse <https://www.bcu-lausanne.ch/depot-des-theses-lausannoises/>

Obtenir votre titre

Une fois ces démarches effectuées, le rectorat de l'Université vous fera parvenir votre titre de docteur par courrier postal recommandé.

